

# Bulletin municipal de La Bouillie



## INFORMATIONS MUNICIPALES

**RÉSULTATS DU CONCOURS DE FLEURISSEMENT 2021** - Classement de la commission communale.

**Maisons avec jardin visible de la rue (inf. 1000m<sup>2</sup>)**

- 1- 2 La Ville Orfin ;  
28 rue de l'Auge ;
- 2- 6 l'Isle ;
- 3- 14 rue de la Bastille.

**Encouragements :**

- 16 rue du Plessix Couvé ;
- 7 route du Grand Ruet ;
- 5 rue des Bignons.

**Parcs et grands jardins privés (sup. 1000m<sup>2</sup>)**

- 1- 9 route de la Forge ;
- 2- 1 route du Buharay ;
- 3- 1 La Tour ;  
9 Le Tertre Even.

**Façades fleuries**

- 1- 6 La Ville Orfin ;  
3 La Ville Gouen ;
- 2- 5 route des Hortensias ;
- 3- 20 rue de l'Église ;

**Encouragements :**

- 3 route des Hortensias ;
- 7 Le Tertre Even ;
- 15 rue de la Fontaine ;
- 2 rue des Bignons ;
- 11 rue du Dôme.

**Gîtes**

- 1- Les Gîtes de la Tour

**Encouragements :**

- 10 route de la Forge

*En raison du RGPD (Règlement Général de Protection des Données), nous ne pouvons plus diffuser l'identité des lauréats sans leur accord.*



**HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE**

Durant le mois d'août, la mairie et l'agence postale seront ouvertes selon les horaires suivants : **lundi, mardi, jeudi et vendredi de 09h à 12h.**

**Fermées le samedi.**

**Les permanences des élus reprendront au mois de septembre.**

**RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE**

- Les jeunes hommes et les jeunes filles doivent venir se faire recenser en mairie à compter de la date anniversaire de leurs 16 ans, munis du livret de famille et d'une pièce d'identité.

Sans cette **démarche obligatoire**, il est impossible de :

- passer son permis de conduire ;
- s'inscrire aux concours et examens publics.

**BIBLIOTHÈQUE** – La bibliothèque sera ouverte les samedis 7, 21 et 28 août de 10h à 12h.

**CHAPELLE ST LAURENT** – la chapelle sera ouverte tous les jours durant les mois de juillet et août de 10h à 18h. Pour une visite guidée, appeler le 02 96 31 57 69.

## N°08 AOUT 2021

**MAIRIE & AGENCE POSTALE COMMUNALE**

11 rue de l'Église  
Tél. : 02 96 31 51 68  
Fax : 02 96 50 41 09  
accueilmairie@labouillie.fr  
[labouillie.fr](http://labouillie.fr)

**Horaires d'ouverture**  
9h à 12h

Lundi, mardi, jeudi, vendredi.

.....

**SERVICES D'URGENCE ET DE GARDE**

SAMU : 15  
Pompiers : 18 ou 112  
Pharmacie : 3237

.....

**BIBLIOTHÈQUE**

10h à 12h  
Tous les samedis

.....

**CABINET INFIRMIER**

1 rue des Écoles  
02 96 31 58 82

.....

**Pour le prochain bulletin**

Merci de déposer vos annonces avant le **20 du mois** suivant la date de cette parution

.....

Organe mensuel d'informations administratives économiques et sociales.  
Directeur : Pascal LEBRETON  
Rédaction : Isabelle MENIER – Aude ALORY

**ÉCOLE PUBLIQUE** – L'école recherche des coussins afin d'aménager un espace pour les enfants. Dons à déposer à l'école à la rentrée.

**SERVICE CIVIQUE** – L'école publique de La Bouillie souhaite accueillir une personne en service civique. Si vous êtes intéressé et éligible au service civique prenez contact avec la directrice de l'école ☎ 02 96 31 54 95.

### **AUTORISATIONS D'URBANISME.**

#### **Permis de construire délivrés :**

PC02201221Q0007 - 22 rue du Clos Neuf : Construction d'une maison d'habitation.

#### **Déclarations préalables délivrées :**

DP02201221Q0022 – 1 route du Grand Ruet : Édification d'un mur.

DP02201221Q0023 – 27 rue de la Fontaine : Construction d'un abri de jardin.

## ÉTAT CIVIL

### NAISSANCES

**Lila EVELLIN PELLAN** née le 10 juillet 2021 à Plérin dont les parents sont domiciliés 1 l'Islet.

**Gioia GOURS AMMATURO** née le 19 juillet 2021 à Rennes dont les parents sont domiciliés 19 rue du Clos Neuf. Tous nos vœux de bonheur aux nouveau-nés et félicitations à leurs parents.

## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LAMBALLE TERRE & MER



Pour toutes vos questions relatives aux services de Lamballe Terre & Mer vous pouvez appeler le **02 96 50 00 30** et consulter le site internet [www.lamballe-terre-mer.bzh](http://www.lamballe-terre-mer.bzh).

### ENFANCE JEUNESSE

☎ 02 96 50 59 54 ou [enfance-jeunesse@lamballe-terre-mer.bzh](mailto:enfance-jeunesse@lamballe-terre-mer.bzh)

**PETITE ENFANCE - Trouver un mode de garde pour les enfants, le service Petite Enfance vous accompagne.**

Vous êtes parents ou allez le devenir... et vous recherchez un mode d'accueil pour votre enfant ?

La Caf des Côtes d'Armor et le Relais Parents Assistants Maternels de Lamballe Terre & Mer vous accompagnent dans vos recherches sur :

- le choix d'un mode d'accueil adapté à votre situation ;
- une reprise d'activité à temps réduit ;
- les impacts financiers de vos choix (modalités de calcul, estimation) ;
- les impacts sur les autres prestations Caf ; ...

Pour prendre un rendez-vous, contactez le service petite enfance au 02 96 50 08 56 ou via le formulaire sur le site internet [lamballe-terre-mer.bzh](http://lamballe-terre-mer.bzh).

**BABYSITTING** - Le service Info jeunes propose des ateliers babysitting durant l'année afin de former de nouveaux babysitteurs.

Pour garder vos enfants, pensez à contacter l'Info jeunes et accédez au fichier de plus de 30 babysitteurs sur notre territoire. ☎ 02 96 50 87 90 ou [sij@lamballe-terre-mer.bzh](mailto:sij@lamballe-terre-mer.bzh).

## ENVIRONNEMENT

[environnement@lamballe-terre-mer.bzh](mailto:environnement@lamballe-terre-mer.bzh)

**SERPENTS** - Il existe en France quatre espèces de vipères et huit espèces de couleuvres. Seulement trois d'entre elles sont réparties dans le département des Côtes-d'Armor : la Vipère péliade, la Couleuvre helvétique et la Coronelle lisse. Contrairement à ce que l'on peut croire, les serpents ne sont pas agressifs et ne vont pas essayer de s'enrouler autour de vous. Quant au venin, seules les vipères en possèdent. Due à sa production coûteuse en énergie, sa première stratégie de défense est la fuite. Elle n'attaquera l'Homme qu'en dernier recours. Les morsures sont rares et le nombre de mort est encore plus rare (zéro depuis 2003 en France).

Les serpents sont particulièrement menacés et en déclin en raison de la fragmentation et l'altération de leurs habitats, au réchauffement climatique et à l'Homme. Depuis le 11 février 2021, tous les serpents de France sont protégés : il est interdit de les tuer, les capturer, les déranger et les maltraiter. Les peines peuvent aller jusqu'à trois ans d'emprisonnement et 150 000€ d'amende.

Comportement à tenir en cas de rencontre avec un serpent : Restez calme et gardez vos distances, ainsi le serpent ne se sentira pas agressé et n'aura donc pas besoin de se défendre. Si sa présence confère un danger, vous pouvez l'inciter à prendre la fuite en tapant des pieds sur le sol. N'essayez pas de le manipuler. En cas de morsure par une vipère, l'injection de venin n'est pas automatique. Il est conseillé de désinfecter la plaie, d'enlever les bijoux pouvant servir de garrot involontaire et de vous rendre dans un hôpital. Pour plus de conseils, vous pouvez vous diriger vers une association nature comme VivArmor nature (02 96 33 10 57 ou [vivarmor@orange.fr](mailto:vivarmor@orange.fr)).

**FRELON ASIATIQUE** - Le frelon asiatique est un danger pour la faune et la flore locale.



Si vous voyez un nid, contactez votre mairie, le référent de la commune viendra constater la présence du nid.

Une entreprise retenue par Lamballe Terre & Mer viendra procéder à la destruction du nid avec sa reine.

L'opération est entièrement prise en charge par Lamballe Terre & Mer.

Attention : pour votre sécurité, il est déconseillé de détruire soi-même un nid. Les professionnels sont formés et habilités à le faire.

### MOBILITÉS

☎ 0 800 18 10 10 ou [distribus.bzh](http://distribus.bzh)

**DISTRIBUS** - En période touristique, Distribus élargit son offre et met à disposition « Les estivales », des navettes qui desservent les villes de Pléneuf-Val-André, Erquy et Plurien. Le service Chrono' assure aussi de nouvelles liaisons entre la gare de Lamballe-Amor et les « Cités de caractère » de Jugon-les-Lacs-Commune-Nouvelle et Moncontour.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à appeler le 0 800 18 10 10. Les conseillers de notre centrale de mobilité se feront le plaisir de vous renseigner et de vous accompagner dans vos projets de déplacements. Vous pouvez aussi vous rendre sur le site de Distribus.

## PISCINE COMMUNAUTAIRE

☎ 02 96 50 13 80 ou [lapiscine@lamballe-terre-mer.bzh](mailto:lapiscine@lamballe-terre-mer.bzh)

**HORAIRES** – Horaires du centre aquatique communautaire de Lamballe-Armor du 1<sup>er</sup> au 28 août :

Lundi : 10h-12h et 14h-19h

Mardi : 10h-12h et 14h-20h

Mercredi : 10h-12h et 14h-19h

Jeudi : 12h-19h

Vendredi : 10h-12h et 14h-19h

Samedi : 14h-18h

Dimanche : 10h-13h et 15h-17h30

Horaires du dimanche 15 août : 10h-13h et 15h-17h30

**STAGE DE NATATION** - Jusqu'au vendredi 27 août pour les enfants de 6 à 12 ans. Pack de 5 séances ou pack de 10 séances. Tarifs : 7€75 / séance de 45 min.

Test de niveau obligatoire préalable à l'inscription, sur horaires d'ouverture au public.

**CONDITIONS D'ACCÈS** – L'accès à la piscine est soumis à l'obligation de présentation d'un pass sanitaire pour les personnes de 18 ans et plus.

Les usagers doivent présenter à l'accueil, l'un des justificatifs suivants :

- Une preuve de vaccination (cycle vaccinal complet + délai d'une semaine),

- Une preuve de test RT-PCR ou antigénique négatif de moins de 48h,

- Une preuve de rétablissement (test RT-PCR ou antigénique positif de plus de 15 jours et moins de 6 mois).

L'accès est soumis aux respects des règles sanitaires suivantes :

- Gel hydro-alcoolique obligatoire à l'entrée de l'établissement,

- Respect de la distanciation physique de 1m avec masque ou de 2m sans le masque,

- Port du masque obligatoire (à partir de 11 ans) de l'entrée jusqu'en tenue de bain avant la douche, puis dès votre retour aux vestiaires après la baignade,

- Laissez les affaires personnelles dans les casiers ou dans un sac (serviettes, gel douche...),

- La douche savonnée avant l'accès aux bassins est obligatoire (corps et les cheveux, ou le corps seulement si port du bonnet),

- Pas de maquillage,

- Les shorts sont interdits.

**INSCRIPTIONS POUR LA RENTRÉE** - La Piscine propose de nombreuses activités pour la saison 2021/2022. Les inscriptions débutent le lundi 6 septembre. Retrouvez la liste des activités et les modalités d'inscription sur le site [lamballe-terre-mer.bzh/sortir](http://lamballe-terre-mer.bzh/sortir) et découvrir/La Piscine – Lamballe-Armor/les activités.

**NOUVEAUTÉ** : La Piscine propose une activité Aquatraining. Il s'agit d'un cours collectif qui se pratique sous forme d'ateliers thématiques, aussi appelé « circuit-training ». Chaque atelier permet de varier les exercices

courts à haute intensité avec des phases de récupération, en utilisant du matériel adapté et spécifique : aquabike, trampolines, paddleboards, etc... Très complète, intense et variée, cette activité propose à la fois le développement des capacités cardio-respiratoires associé avec du renforcement musculaire. La séance encadrée par un éducateur sportif dure 45 minutes. Savoir nager et être à l'aise dans l'eau est une condition indispensable pour s'inscrire au cours car certains ateliers se déroulent dans la partie profonde du grand bassin.

## INFORMATIONS DIVERSES

**PASS SANITAIRE** - Dans son allocution du 12 juillet 2021, le président de la République a annoncé de nouvelles mesures permettant de faire face à la reprise de l'épidémie à laquelle le pays est confronté avec la forte progression du variant Delta sur l'ensemble du territoire.

**Extension du pass sanitaire à plusieurs lieux accueillant du public**

- Depuis le 21 juillet : le pass sanitaire est obligatoire pour tous les lieux de loisirs et de culture rassemblant plus de 50 personnes ;

- Début août, son périmètre sera étendu à de nombreuses activités de la vie quotidienne pour toutes les personnes majeures :

- les bars et restaurants (à l'exception des restaurants d'entreprise), y compris en terrasse ;
- les grands magasins et centres commerciaux, sur décision du préfet du département, en cas de risques de contamination, dans des conditions garantissant l'accès aux commerces essentiels, ainsi qu'aux transports ;
- les séminaires ;
- les transports publics (trains, bus, avions) pour les trajets longs ;
- les hôpitaux, les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et les maisons de retraite pour les accompagnants, les visiteurs et les malades accueillis pour des soins programmés. Le pass ne sera pas demandé en cas d'urgence médicale.

**Aller vers la vaccination de tous les Français**

- La vaccination est obligatoire pour toutes les personnes au contact de personnes fragiles (soignants, non-soignants, professionnels et bénévoles). Des contrôles seront opérés à partir du 15 septembre.

- Des campagnes spécifiques de vaccination seront mises en place pour les collégiens, lycéens et étudiants à la rentrée.

- Une campagne de rappel sera instaurée pour les premiers Français vaccinés dès les premiers jours de septembre.

- Les tests PCR seront rendus payants à l'automne sauf en cas de prescription médicale.

**VACCINATION** - L'ARS Bretagne appelle les populations à la vigilance : pour mieux se retrouver et en profiter sur la durée, maintenons nos efforts, restons prudents **et VACCINONS-NOUS !**

C'est donc maintenant que tout se joue. Mettons toutes les chances de notre côté pour contrer la diffusion de ce variant et une nouvelle dégradation de la situation épidémique.

Les centres de vaccination sont ouverts tout l'été. Les professionnels de ville (pharmaciens, médecins et infirmiers) vaccinent également.

**La réservation est possible en ligne sur [www.keldoc.fr](http://www.keldoc.fr) ([www.doctolib.fr](http://www.doctolib.fr) pour Dinan) ou par téléphone au 02.57.18.00.60. De nouveaux créneaux sont régulièrement proposés.**



**GRATUITÉ BREIZHGO** - Collégiens, lycéens, apprentis & étudiants de moins de 26 ans : voyagez gratuitement sur l'ensemble du réseau BreizhGo cet été !

Que ce soit en car, en TER ou en bateau, les jeunes se déplaçant en Bretagne cet été pourront voyager gratuitement sur le réseau de transport public BreizhGo.

Conformément à l'engagement de son Président, Loïg Chesnais-Girard, la Région Bretagne met à disposition plus de 50 000 billets gratuits par semaine, du jeudi 15 juillet au dimanche 29 août.

Ces titres de transport sont à réserver la veille pour le lendemain et les bénéficiaires devront voyager munis d'un justificatif d'âge et de scolarité/études, à présenter lors du contrôle du titre.

Un billet ne vaut que pour un seul trajet. Il est donc nécessaire de se munir de deux billets pour effectuer un aller-retour (sauf exception sur les dessertes bateau vers Bréhat et Arz).

Toutes les informations sont disponibles sur [breizhgo.bzh](http://breizhgo.bzh).

**SÉJOUR POUR LES AIDANTS** - La MSA d'Armorique propose aux aidants de participer à un séjour de vacances de 8 jours et 7 nuits en pension complète au centre de Port-Manech à Névez (29)



santé  
famille  
retraite  
services

**du 2 au 9 octobre 2021.**

Au programme de ces quelques jours : activités de détente, temps de rencontre...

L'objectif est ici de permettre aux aidants de souffler et de prendre un temps de répit indispensable pour continuer à assurer leur rôle au quotidien auprès du proche aidé.

Conditions d'accès au séjour :

- aider un proche âgé retraité dans son quotidien ;
- être, soi-même ou la personne aidée, ressortissant du régime agricole.

Renseignements et inscriptions auprès du service des interventions sociales de la MSA d'Armorique :

- ☎ 02 98 85 79 79

- [secretariat\\_action\\_sociale.grprec@armorique.msa.fr](mailto:secretariat_action_sociale.grprec@armorique.msa.fr)

Date de clôture des inscriptions : le 10 septembre 2021.

## VENEZ DECOUVRIR LA RESIDENCE AUTONOMIE

Vous vous sentez seul, vous souhaitez découvrir la vie en collectivité ou bien encore vous souhaitez passer l'hiver en sécurité... La Résidence Autonomie de Plénée-Jugon peut mettre temporairement à votre service son logement passerelle. Un logement meublé prêt à vous accueillir ! Pour tout renseignement contacter la Directrice au ☎ 02 96 31 87 32.

## ASSOCIATIONS

**CLUB DE L'AMITIÉ** – Reprise du Club le jeudi 9 septembre à 14h (boules, cartes, marche, ...). Reprise de la danse le mardi 7 septembre à 14h, salle polyvalente. Assemblée générale le jeudi 30 septembre à 14h, salle polyvalente, suivie d'un goûter. Nous serons heureux de vous accueillir nombreux dans une bonne ambiance. Bel été et bonne santé à tous.

**LA SOCIÉTÉ DE CHASSE** organise son repas annuel le samedi 4 septembre. Repas à emporter à partir de 18h30. Inscription auprès de Mr RUELLAN ☎ 06 33 47 06 24 ou Mr RIPAMONTI ☎ 06 87 84 19 07 ou Mr CARLO au bar l'Hippocampe au plus tard le 31 août, merci.

**DON DU SANG** – La prochaine collecte aura lieu le **lundi 16 août** de 14h30 à 19h à la salle des fêtes de Fréhel. Les personnes qui souhaitent se rendre sur la collecte doivent **obligatoirement prendre rendez-vous** sur le site [dondesang.efs.sante.fr](http://dondesang.efs.sante.fr) rubrique RDV EN LIGNE. Une collation vous sera servie à l'issue du don. À savoir : ne pas venir à jeun, être âgé de 18 à 70 ans, être en bonne santé et peser minimum 50 kg, être muni d'une pièce d'identité.

**HANDBALL HÉNANSAL – ERQUY** - pour la saison 2021/2022 les entraînements pour les équipes jeunes reprendront à partir du lundi 6 septembre :

- lundi, 17h à 18h à Hénansal, mixte (2013-2014-2015).
- mardi, 17h15 à 18h15 à Erquy, mixte (2013-2014-2015).
- mardi, 18h30 à 20h à Erquy, garçons (2009-2010- 2011).
- mercredi, 16h15 à 17h45 à Erquy, filles (2009-2010-2011).
- mercredi, 18h à 19h30 à Erquy, mixte (2011-2012-2013).
- vendredi, 18h à 20h à Erquy, garçons (2007-2008-2009).

Pour les seniors, reprise des entraînements courant août :

- 1 équipe filles (nées en 2005 et avant) le jeudi de 19h30 à 21h30 à Hénansal, le vendredi de 19h30 à 21h à Erquy.
- 2 équipes garçons (nés en 2005 et avant) le mardi de 20h à 22h à Hénansal, le vendredi de 20h à 22h à Erquy.

Renseignements au ☎ 06 81 35 45 55.

## ANNONCES

**ASSISTANTE MATERNELLE AGRÉÉE** - Vanina Turlotte ☎ 06 17 82 09 42 ■ **MAGNÉTISEUR** – Carole, installée à la bouillie depuis 2016, vous offre ses services ! Durée de la séance 1 heure ☎ 06 17 20 87 34 ■ **TROUVÉ** bouc hébergé à l'Islet depuis 2 mois sans que le propriétaire ne le réclame. Contactez la mairie si vous avez des informations à communiquer.